



TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOT-ET-GARONNE
26, RUE DIDEROT – 47031 AGEN CEDEX
☎ 05. 53. 77. 65. 00 – Fax : 05. 53. 77. 72. 78

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2023-068-AGDP

Objet : Achat d'équipement de visioconférence pour la grande salle de réunion de TE 47

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

Nous, Jean-Marc CAUSSE, Président de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article
« L 5211-10 »,
VU, la Délibération du Comité Syndical en date du 27 juillet 2020, déposée en Préfecture le
29 juillet 2020, donnant certaines délégations au Président,
VU, l'article 1er, 4ème alinéa de cette Délibération, relatif à la préparation, la passation,
l'exécution et le règlement de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence
préalables jusqu'à 39 999 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
VU, l'article « R.2122-8 » du Code de la Commande Publique,
CONSIDÉRANT la nécessité d'équiper la grande salle de réunion de TE 47 pour la
visioconférence,
VU, le devis présenté par ACTION TELECOM,

DÉCIDONS

ARTICLE 1 :

En application de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, il est décidé de passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables, portant sur l'achat d'équipement de visioconférence pour la grande salle de réunion de TE 47, avec la société ACTION TELECOM, située 155 rue Joseph Teulère – ZAC Trignac – 47240 Castelculier.

ARTICLE 2 :

Le montant total de cette prestation s'élève à 7 200,00 € HT.

ARTICLE 3 :

Cette dépense est prévue au budget 2023.

A AGEN, le 8 mars 2023

LE PRÉSIDENT,

Jean-Marc CAUSSE

